

Délibération n° 2025-115
Attribution d'une aide économique « Transformation Numérique » à la
SAS PEPITES PARENTIS

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025
Secrétaire de séance : Mme Sandrine THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHERS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Madame NADAU Marie-Françoise

Afin de favoriser le développement et l'implantation d'entreprises sur son territoire, d'accompagner l'émergence de nouvelles activités et de soutenir la création d'emplois, la Communauté de communes des Grands Lacs a décidé de créer un fonds d'aides en faveur des entreprises.

Ce dispositif s'intègre dans les orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2023/2028 de la Nouvelle Aquitaine adopté le 20 juin 2022 (approuvé par arrêté préfectoral du 31 Août 2022) et son règlement d'intervention adopté le 27 mars 2023.

Une convention liant la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes des Grands Lacs et relative à la mise en œuvre du SRDEII a été approuvée par délibération de la commission permanente de la Région le 2 octobre 2023 et par le Conseil communautaire le 12 décembre 2023 (délibération n°2023-127).

Un règlement d'intervention économique communautaire a été voté par le conseil communautaire du 10 décembre 2024 par la délibération n° 2024-149. Celui-ci précise les modalités d'octroi des trois types d'aides économiques (aide à l'innovation, aide à la transformation numérique et aide à l'innovation numérique) de la communauté de communes des Grands Lacs auprès de son tissu économique.

L'entreprise Pépites Parentis, implantée sur la place Général de gaulle à Parentis-en-Born, dont l'activité est vente de vêtements accessoires, bijoux...elle souhaite développer un site e-commerce. Madame Sabrina LADRON, gérante de la SAS Pépites Parentis, a remis un dossier de candidature complet le 26 septembre 2025 et a présenté son projet d'investissement devant le comité d'attribution le 29 septembre 2025. Ses investissements portent sur la réalisation d'un site e-commerce. Ce comité d'attribution a décidé d'attribuer une aide TRANSFORMATION NUMERIQUE à l'entreprise CS Musique d'un montant de 2 045,50 €. En effet, le montant des investissements éligibles s'élève à 4091 € HT. Le taux d'intervention de l'aide TRANSFORMATION NUMERIQUE est de 50 % soit une aide de XXXX € qui respecte le plafond de 3 000 € inscrit dans le règlement d'intervention économique communautaire.

- Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Vu la délibération n°2023-127 du 12 décembre 2023.
- Vu la délibération n°2024-149 du 10 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de l'aide TRANSFORMATION NUMERIQUE pour un montant de 2 045,50 € conformément au règlement d'aide communautaire. Cette aide sera versée à la SAS PEPITES PARENTIS, domiciliée 83 Place du Général de Gaulle 40160 PARENTIS EN BORN et immatriculée au RCS sous le numéro 947 677 910 00012 (SIRET), représentée par madame Sabrina LADRON.
- D'effectuer le règlement de l'aide sur présentation des factures acquittées avec a minima le nom du bénéficiaire, le libellé précis des fournitures et travaux, une date de facturation, le montant en euros H.T. et T.T.C. Ces factures devront être fournies au plus tard dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251007-2025-115-AI
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025